

Rapport de gestion 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les mœurs et les mentalités vont de pair avec la complexification de la gestion publique dans l'observation de l'égalité totale des personnes aux innombrables idéologies, dans leur propre vérité, à défendre leur bon droit et leurs intérêts propres. Il n'en va pas de même pour un exécutif communal qui se doit de garder l'impartialité de ses actions à l'avantage de sa communauté.

Par ce rapport, la Municipalité vous résume ses activités et ses décisions de l'année 2023.

Social : Chantal Bielser, notre représentante, a été brillamment élue au Comité directeur de l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile ASPMAD (gestion des CMS du Nord vaudois), une tâche importante dans un secteur sensible où offre et demande peinent à s'équilibrer.

Les prestations sociales dues au canton grèvent toujours une part importante de notre budget, mais par le jeu péréquatif cantonal, la facture y relative marque une légère baisse.

Ecole : L'évolution démographique, très hétérogène selon les communes de notre association ASI7, n'amène pas, dans la moyenne, d'augmentation du nombre d'élèves à court terme. Cependant, la construction des deux salles de gymnastique tant attendues est au menu des séances du CODIR, sans oublier la gageure, chaque année renouvelée, de l'organisation des transports des élèves et des enfants inscrits à l'accueil de jour pré- et parascolaire, en relation directe avec les horaires des CFF – gare de La Sarraz – et l'ouverture de la future école de soins de Saint-Loup.

PCI : L'organisation des ORPC par secteur suscite toujours une discussion sur sa concentration par région et sur une gestion centralisée et révisée en termes de missions bien définies sur le service à la population en cas de catastrophe.

AIPCV : La vie de l'Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge passe également par un lifting de ses installations et en particulier du camping où d'importants travaux de mise en conformité sont à prévoir.

Eau potable : Pour la seconde fois, notre réservoir a été inondé suite aux intempéries du 13 décembre. Pour des raisons sanitaires et techniques, l'utilisation de notre source n'étant momentanément pas possible, le branchement de secours sur les eaux de Moiry aura évité la coupure totale de notre réseau d'approvisionnement. Cette situation exceptionnelle aura duré 33 jours – remise en eau du réservoir et utilisation de notre source le 16 janvier 2024. Le volume d'eau fourni par Moiry est de 2'146 m3 au prix de Fr. 0.70/m3. La pompe de refoulement sur Moiry et le débitmètre de consommation n'auront pas résisté à la noyade. Ce sinistre n'est pas couvert par notre assurance.

La 2e étape de la réfection de notre réseau EP – intérieur du village – se précise et le poste d'un bureau d'études est mis au concours.

Le plan directeur de la distribution de l'eau qui régit notre approvisionnement est en phase de finalisation.

Quant à sa qualité, notre eau reste bonne.

Dans le suivi du contrôle de nos canalisations d'eaux claires EC, comme projeté, le tronçon de la rue du Four a été remis à neuf. Le refus de la Romande Energie de prévoir des tubes pour le réseau électrique en souterrain nous a privé, malgré nos réclamations, de leur participation financière à ces travaux.

Pompiers : La défense incendie de notre région – SDIS Région Venoge – évolue peu, mais, en légère hausse, passera probablement la barre des Fr. 30.- par habitant pour l'année en cours.

EHVV : Le projet avance au rythme d'un sénateur. Les Commissions techniques et financières sont à l'œuvre et le Président du Conseil intercommunal, Bertrand Raemy de Chevilly, maîtrise le sujet et les débats de l'Assemblée des délégués.

STEP : Les eaux parasites qui arrivent à notre STEP, malgré les contrôles des conduites, nous tiennent encore en échec et vont nous astreindre à de nouveaux contrôles plus précis dans l'année qui s'annonce. L'analyse des eaux de rejet présente, toujours dans de faibles proportions, et par périodes, un dépassement des normes pour certaines substances telles que et en particulier le nitrite. Un réglage fin et une bonne surveillance des installations permettent d'y remédier.

Déchets : La quantité de déchets ménagers suit la courbe ascendante de notre population. Un nouveau service est proposé en matière de récolte des déchets ménagers compostables : un point de collecte en test rue de l'Eglise a démontré l'utilité de cette mesure, développée en 2024 avec deux autres containers à disposition, rue de Favilly et rue des Fontaines. Notre employé communal se chargera de l'élimination via le dernier tas de fumier du village, au Moulin.

Bâtiments : Les chantiers en cours ou en finalisation nous réservent parfois des surprises et la vigilance est de mise face aux procédés parfois cavaliers de maîtres d'œuvre aux demandes changeantes de dernière minute. Les documents d'enquête restent la base des projets et les adaptations doivent être traitées avec fermeté dans le respect du règlement de construction communal.

Le chauffage à pellets fonctionne à satisfaction et, enfin, les boilers PAC des appartements du collège sont fonctionnels. Les dernières demandes de subventions y relatives seront déposées au canton à réception du décompte final de l'installateur.

La perspective éventuelle d'un plan énergie et climat communal nous amène à la réflexion sur l'installation de panneaux solaires sur les toits communaux.

Routes : Concernant la zone 30 km/h, bien des commentaires ont été faits et nous permettent de tirer quelques conclusions. Après la mise en place des totems, celui de la route de la Pierre au Loup a été déplacé. Les autres, conformément aux directives de M. Vincent Yanef, Chef de la signalisation routière DGMR, et aux prescriptions de la LCR, resteront à leur place. Les marquages au sol seront effectués en 2024. Le radar pédagogique est installé à différents endroits stratégiques et les relevés enregistrés permettront l'analyse de cette mesure sécuritaire. Le pontage des fissures du bitume des routes dans le village a été reporté au printemps 2024 pour cause de météo défavorable.

Chemin des Ecoliers : Le Conseil, lors de sa séance du 15 juin 2023, a accepté le préavis de la Municipalité traitant de la réfection du Chemin des Ecoliers, reliant la zone Champs Record à notre salle communale. Les travaux ont été exécutés de la plus belle manière au mois de novembre pour un montant de Fr. 35'471.05, conforme au devis présenté.

Police : Le règlement de police de 1954 a été remis au goût du jour en parallèle avec le service juridique de l'Etat et la Commission permanente de notre Conseil. Il sera mis pour approbation lors de la séance du Conseil général de juin 2024. Il nous permettra, dès lors, d'appliquer notre règlement de police en toute légalité. La Municipalité suivra un cours spécifique à cet effet en mai 2024.

PACOM : La procédure d'adoption du plan d'aménagement communal se poursuit et la mise à l'enquête du projet initial a suscité six oppositions. Nous avons entendu les opposants en séance de conciliation. La Municipalité et M. Gmür – Conseil & Développement – ont repris point par point les objets de chaque opposant et en réponse, nous avons élaboré une proposition à soumettre en enquête complémentaire après pré-examen de la DGTL. Chaque phase de l'élaboration de ce plan nécessite du temps et l'approbation par le Conseil général est prévue à l'automne 2024.

Finances : Lors de sa séance de printemps, Le Conseil général a validé les préavis municipaux sur les comptes 2022 – + Fr. 13'508.29 – et l'arrêté d'imposition 2024 avec une baisse d'un point du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes morales. La vente des actions de la SAPJV, après transformation de la société et moult péripéties, a rapporté un profit extraordinaire de Fr. 27'000.-. Les projections du canton sur les rentrées fiscales ainsi qu'une réflexion sur l'évolution de notre population, de ses demandes et les besoins structurels de la commune ont permis d'élaborer un budget raisonnablement négatif par une perte de Fr. 38'290.-.

Il n'est dès lors pas superflu de porter une attention particulière à la gestion de nos finances, à la planification de notre plan d'investissement et au suivi régulier de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 qui unifiera les libellés des communes suisses. Les formations à l'attention des responsables des finances débiteront en 2024 pour une fonctionnalité dès le budget 2026.

Conclusion : La prudence dans l'utilisation des deniers publics reste un facteur déterminant de la bonne santé de vos finances et, si nos rentrées fiscales ne fléchissent pas, nous pourrions garder un cap et une cadence réguliers sur le maintien et l'amélioration de notre patrimoine et de nos structures propres au confort et à la sécurité de notre population en terme, entre autres, d'approvisionnement en eau potable, de communication, de calme et de sécurité dans notre village.

Mai 2024, Chevilly.